



CHANGEMENT HORAIRES ÉQUIPES DE NUIT



Pour rappel, le sujet a été amené par la direction afin de répondre à une problématique en équipe 3 : la pénibilité. Constamment en sous-effectif par rapport aux 4 autres équipes, l'équipe 3 manque d'attractivité. Sans être parfait, ce changement d'horaire proposé devrait alléger une partie de la pénibilité de l'équipe semaine nuit.

Lors de la dernière séance de relecture, la CFDT a exigé des améliorations significatives en posant deux conditions (congs supplémentaires pour l'équipe 5 et suppression des remontes des équipes 1 et 2). La Direction a donné suite à nos revendications.

Avis CFDT à la Direction lors du CE Extraordinaire du 16/03/2016 :

. Sur le fond du projet, les élus CE CFDT rendent un avis favorable à l'issue des négociations et des dernières avancées obtenues par la CFDT.

Nous souhaitons formuler quelques commentaires :

- Nous ne pensons pas que l'équipe 3 soit plus attractive demain, nous proposons donc à la Direction d'inclure une mention permettant aux personnels ST, postés, en CDI au moment de la signature de l'avenant et qui souhaiteraient intégrer l'équipe 3 après la prise d'effet de l'accord, de pouvoir bénéficier des 5,92% de maintien de salaire.
- Nous soulignons qu'une partie de la pénibilité est réduite et c'est positif, notamment par un nombre de postes non travaillés sur l'année assez significatif.
- Nous estimons que ce projet d'avenant vise un équilibre global et qu'il apporte « un plus » aux équipes. Nous défendons donc, par notre avis, l'intérêt général.

. Sur la forme, nous entendons la Direction sur la promesse de maintenir le salaire net pour les salariés de l'équipe 3 (avec en moins la prime panier d'un poste / mois). Malheureusement nous constatons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas de simulation de bulletin avant / après l'application du nouveau calendrier. Par conséquent, nous n'avons pas le détail précis des lignes de salaire impactées et ceci peut à ce jour être une source d'inquiétude. Nous retenons l'engagement pris de la Direction de compenser les pertes sur le salaire de base, à hauteur de 5,92% minimum. Nous souhaitons que cet engagement soit inscrit clairement dans l'avenant. En cas de non-respect des engagements pris sur ces points, la CFDT se réservera le droit de dénoncer l'accord.

Les élus CE CFDT profitent de l'information / consultation pour demander :

- Qu'une communication étayée soit faite à l'attention des salariés dès l'édition du bulletin de paie de septembre 2016.
- Que les remontes de l'équipe 5, jusqu'en septembre, soient « offertes », comme aux équipes 1 et 2 (discrimination d'une équipe par rapport aux autres).

W11, nous avons organisé un vote de l'ensemble des adhérents CFDT CR200 et 300 : **la majorité des adhérents CFDT (95%) s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant. Nous respecterons la position adoptée par nos adhérents.**



Le 25/03/2016, la CFDT a demandé à la Direction la tenue d'une réunion sur le sujet :

« **Le CHSCT Cr300 vous demande d'organiser une réunion extraordinaire dont le sujet porterait uniquement sur le nouveau calendrier des équipes. Le rythme horaire des équipes 3 et 5 est modifié, nous estimons qu'une information de l'instance est indispensable avant la mise en place du nouveau rythme en septembre.** »



STMICROELECTRONICS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RAPPEL DES DISPOSITIONS

EQUIPE 3

- 10 postes travaillés en moins sur l'année
- Maintien des 1.5 repos compensateur en 2016 (année de transition)
- Maintien de la rémunération compensé par une augmentation du taux horaire d'environ 6% (à l'acceptation d'une prime de panier par cycle, soit environ 6 euros).

EQUIPE 5

- **Trois jours** de repos supplémentaires accordés
- Un jour férié chômé, sans condition qui pourra être pris dès le premier mai 2016
- Fusion des postes 8/12h00 sur un seul compteur à partir du 1^{er} avril 2016

EQUIPE 4

- Fusion des postes 8/12h00 sur un seul compteur à partir du 1^{er} avril 2016
- 1 férié chômé accordé par an qui pourra être pris dès le premier mai 2016

EQUIPES 1 et 2

- Suppression des remontes dès 2016 et sans aucune contrepartie !

2016. PASSEZ À L'ORANGE !
VITAMINONS LE SOCIAL !

